Image not found or type unknown

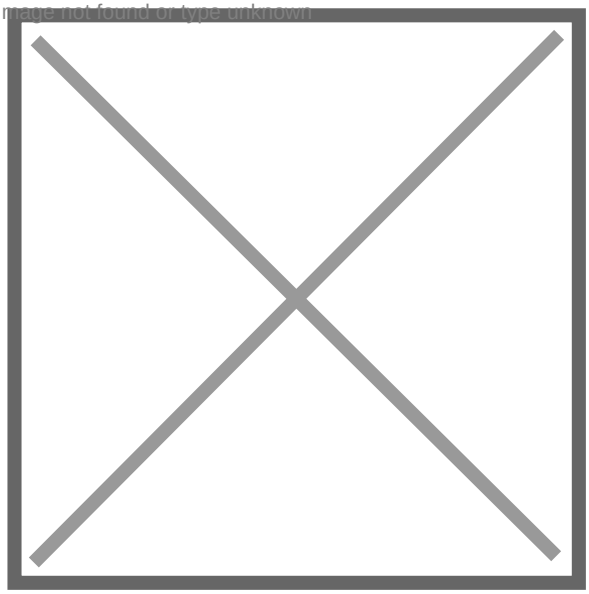

# Menace de mort sous l'emprise de l'alcool

Par **emibul1**, le **17/02/2012** à **13:26**

Bonjour,

j'ai été ammené a venir en aide a une de mes voisines en pleine nuit qui a été agressé et menacé avec un couteau par le médecin traitant qui habite en haut de notre rue.

cette dame étant sous le choc a fait un malaise j'ai donc appelé les secours...

dans l'attente de leur arrivé je patientais sur le trottoir lorsque cette folle qui avait été recherché sa voiture dans l'entrefaite s'est arrété devant chez moi a ouvert son carreau et m'a moi aussi menacé de mort en pointant son couteau vers moi.

J'ai donc appelé la police qui s'est deplacé qu'au bout de deux appels, le medecin en question qui était bourré et faisait que des tours dans le quartier est revenu dans la rue et est tombé nez a nez avec les flics. A ma surprise javais pourtant dit menace de mort et bourré u téléphone mais ils n'avaient pas eu l'intelligence de prendre un ethylotest ni même de fouiller son vehicule. Elle a été emmené en garde a vue.

Ma voisine a été transporté a l'hopital, son fils a voulu déposé plainte on lui a repondu vou etiez pas là le jour des faits..il est retourné avec sa mere on lui a dit juste une main courante....mon mariest retourné avec son fils en tant que témoin.. toujours juste une main courante...

On arrive pas a deposer plainte car elle a beaucoup de conaissance, politique, police, bref.... et donc le commissariat l'a protege que peut-on faire??? c'est inadmissible doit -on atendre de se faire poignardé? de plus ele continue c menaces et donc les mains courantes prises en compte ne porte que sur les message téléphonique laissé

Si vous pouvez m'apporter de l'aide afin de savor quoi faire??

je vous remercie par avance

Par **mihra**, le **28/02/2012** à **00:31**

Bonjour

Pour repondre a ta question c pas parceque ils si connait en droit quel a tous les droit et quon la protege
Pour les menace de mort une fois ne compte pas il faut que ce soit réitéré dans un temps
Ensuite c pas parceque la personne est bourré quel ne peu pas etre puni de c acte ensuite les services de police ne peuve pas fouiller un véhicule sans motif.
Donc si le medecin ou la folle vous a agresser avec un couteau c'est une menace avec une arme planche et c puni par la loi dc une main courante ne sert a rien du tous ils auraient jamais du dire ca il faut deposer plainte je connais pas lhistoire en entier mais au k ou faut ecrire au procureur de la republique bon courage

Par **alterego**, le **28/02/2012** à **04:52**

Bonjour,

Les services de police ont fait ce qu'ils avaient à faire au vu des circonstances et des faits. Aujourd'hui, tout le monde profère des menaces, c'est dans l'air du temps, et dépose plainte à tort et à travers.

Rien que la lecture de votre question, pardonnez-moi, est usante, et je ne suis pas policier, bien que je comprenne très bien votre motivation. Alors, pensez un peu les policiers quand ils doivent auditionner, à longueur de journée, des victimes qui sous le coup de l'émotion et de l'énervement leur débitent des propos comme ils leurs viennent.

Pour déposer plainte c'est très simple.

La "victime" se calme et adresse un courrier Recommandé AR au Procureur de la République. Elle fait état des faits sans les qualifier (seul le Procureur est habilité à le faire), sans autre commentaire et appréciation personnelle. Elle précise en quoi ceux-ci lui portent préjudice et conclut par une phrase du genre "ces faits semblant constituer un délit, je vous remercie de la suite que vous voudrez bien donner à la présente" et bien entendu une formule de politesse.

Elle ne sait pas rédiger une plainte, rien de dramatique à cela. Elle la fait rédiger par un écrivain public.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Cordialement

[citation]***Ces informations ne sauraient remplacer la consultation de votre Conseil habituel ou de tout autre professionnel du droit.***[/citation]

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés